**EPU34**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de la Slovénie**

**12 novembre 2019**

Je vous remercie, M. le Président. Le Canada se réjouit des efforts entrepris par la Slovénie pour améliorer ses institutions de défense des droits de l’homme, notamment en adoptant la loi sur la protection contre la discrimination en 2016.

Le Canada recommande que la Slovénie :

1. Réforme sa législation nationale afin de mettre en œuvre les obligations internationales de la Slovénie concernant les migrants, les réfugiées et les demandeurs d’asile.
2. Offre une formation aux forces de l’ordre afin d’accroître la sensibilisation et la connaissance, et s’assurer que leurs actions dans le traitement des demandeurs d’asile, soient conformes aux obligations et aux normes européennes et internationales.
3. Révise son Programme national de mesures pour les Roms afin de définir des priorités et un échéancier clair pour la mise en œuvre de mesures, notamment en ce qui concerne l’accès aux commodités de base, afin de garantir l’intégration complète des communautés Roms.

Le Canada demeure préoccupé par les défis auxquels sont confrontés les « effacés » et par les difficultés liées à leur reconnaissance juridique. Nous encourageons la Slovénie d’adopter de nouvelles mesures pour faciliter la restitution du statut juridique à la population restante des « effacés ».